

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/23

ID : 074-217400795-20230405-2023\_013\_DE2-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, **le cinq avril, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune des CLEFS, dûment convoqué **le 30 mars 2023**, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien BRIAND, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12 + 1 arrivé à 20h43

Nombre de votants jusqu'à 20h43 : 13 (dont 1 pouvoir)

Nombre de votants après 20h43 : 14 (dont 1 pouvoir)

Présents (13) : Mesdames BULEUX Nathalie ; HARZO Marie ; Roselyne CORRADINI ; MEYZIE Florence ; CORBINEAU Elodie ; Mme MEILLIER Claire ;  
Messieurs Sébastien BRIAND ; BIBOLLET Maxime ; CREDOZ Pierre ; ALBANEL Xavier ;  
M. LAMBERSENS Dominique ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; M. BASTARD-ROSSET Benoît (arrivé à 20h43)

Absent (1) : Mme Evelyne POYET-MOREUL

Pouvoir (1) : Mme Evelyne POYET-MOREUL donne pouvoir à Mme Claire MEILLIER

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

**DELIBERATION  
N° 2023-013**

**FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023**

Considérant les investissements projetés en 2023, le Maire propose au conseil municipal d'appliquer une majoration par rapport aux taux de référence notés sur l'Etat N° 1259 pour l'année 2023 de :

- 5 % pour la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie ;
- 10% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Frédéric PERRISSIN-FABERT, 2<sup>ème</sup> adjoint, prend la parole et précise qu'il est important d'augmenter les taxes directes locales afin de pallier à l'inflation répercutée par nos fournisseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 10 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 3 voix CONTRE d'augmenter les taux selon la proposition du Maire.

Ainsi les taux pour 2023 seront les suivants :

Taxe foncière bâtie (TFB) : 26,57 %

Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 68,49 %

Taxe d'habitation (TH) : 20,80 %

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,  
Nathalie BULEUX

*Buleux*